



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 28 février s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 6 mars à 18 h 00 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>28</b>	<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>28</b>
<b>Nombre de Conseillers présents à la séance :</b>	<b>21</b>	<b>Nombre de Conseillers représentés :</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de Conseillers absents à la séance :</b>	<b>5</b>	<b>Nombre de Conseillers suppléés :</b>	<b>/</b>

### ETAIENT PRESENTS :

**Président** : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU représentée par Alain FALIERES, M. Jean-Luc LENTIER, M. Michel CANCHES, M. Christian POULHES, M. Antoine GIMENEZ, ~~M. Christian MONTIN~~.

**Conseillers** : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, ~~Frédérie COBBARGE~~, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET représenté par François DANEMANS.

Mme. Maryline MONTEILLET a été élue secrétaire de séance.

## N° 2025/1 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Rapporteur : M. le Président, Pierre MATHONIER

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité qu'en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, doit tenir, dans un délai de deux mois précédant l'examen de son Budget Primitif, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

A cette fin, un rapport préalable à ce Débat a été adressé à chaque membre du Comité à l'appui de sa convocation à la présente session.

Monsieur le Président présente ce rapport qui constitue le socle sur lequel sera bâti le budget du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie pour l'exercice 2025.

Les membres du Comité sont invités à faire connaître leurs avis, observations ou réactions et à débattre de ces orientations.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte des orientations budgétaires développées par Monsieur le Président pour l'exercice 2025 et exposées dans le rapport qui a été établi ainsi que des discussions qui se sont tenues dans ce cadre.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre MATHONIER.

